



Rachat de ma moto déclarée Epave

Par **gwadasteph**, le **30/06/2014 à 23:23**

Bonjour, rnJ'ai été victime d'un accident de la route avec ma moto, je suis non responsable, ma moto est déclarée épave, un cabinet d'expertise a fixé une valeur de remplacement de 7250€ et une valeur de sauvetage de 100€. rnJe souhaite garder l'épave pour récupérer qqles pièces; afin de toucher mon indemnisation, mon assurance me précise que je dois lui céder mon épave ou bien la céder à un démolisseur agréé. Quelles démarches dois-je faire? rnD'avance Merci

Par **chaber**, le **01/07/2014 à 06:41**

bonjourrn**procédure VEI**rn-de céder l'épave à l'assureur ou un casseur et en recevoir la valeur rn-conserver le véhicule, la valeur sera alors déduite

http://www.legavox.fr/blog/maitre-vanessa-fitoussi/procedure-vehicules-economiquement-irreparables-6444.htm#.U7I297GwF_Irn**procédure VGE**rn<http://www.pluris-expertise.fr/comprendre-les-procedures-et-la-legislation/procedure-vehicule-gravement-endommage-vge.htm>